

SARL PROMEOR
M. LACAM Hugues
6, Rue de la Michodière
75002 Paris

Paris, le 28 février 2022

Direction Générale des Territoires et de la Mer
Autorité Environnementale
Impasse Buzaré CS 97306 Cayenne cedex

Objet : Compléments demande d'examen au cas par cas projet de Belle Humeur- Macouria

Aussi, je vous saurai gré de bien vouloir :

- indiquer si un système d'énergies renouvelables est envisagé pour le projet ;

Afin d'abaisser la consommation énergétique du projet, il est envisagé l'éclairage par des Luminaires LED avec possibilité de variation d'intensité, l'installation de chauffe-eau solaire et la mise en place des places IRVE conformément à la réglementation en vigueur.

- indiquer la superficie destinée aux espaces verts ;

Dans le cadre de l'opération, il est prévu les surfaces suivantes pour les espaces verts :

- ✓ 6782 m² dans le domaine privé,
- ✓ 1 184 m² dans les espaces publics,
- ✓ 7 238 m² d'espaces naturels boisés conservés,

La parcelle de projet représente une surface de 24 293 m², les surfaces végétalisées occuperont 62,50 % de cette surface en phase opérationnelle.

- indiquer la longueur de la voirie, le nombre de places de stationnement ainsi que la surface imperméabilisée ;

La longueur de la voirie est de : 292 m

Il est prévu 80 places de parking dont 66 pour les logements privés LLS et LLTS. Les 14 places restantes destinées aux visiteurs en bord de voie.

La surface imperméabilisée dans le cadre du projet est estimée à environ : 8 850 m²

- indiquer, dans la rubrique 6.4 du cerfa concernant les mesures pour éviter ou réduire les effets négatifs notables de votre projet sur l'environnement ou la santé humaine, si le projet prévoit de recourir à des techniques n'entraînant pas une imperméabilisation totale de la surface construite (places de stationnement végétalisées notamment), et préciser les dispositions qui seront prises pour éviter tout impact du projet dû aux ruissellement des eaux pluviales en phase de travaux.

Le projet prévoit certains cheminements piétons en sable (236 m² perméable).

Le réseau de collecte périphérique à l'opération sera mis en place dès le démarrage des travaux. Les eaux de ruissellement en phase de travaux comme en phase opérationnelle seront collectées et transiteront par un bassin de compensation des eaux pluviales qui permettra de réguler les débits (quantitatif) et d'abattre les micropolluants (MES en autres).

Le projet fera l'objet d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau où l'ensemble des incidences et des mesures de gestion des eaux pluviales seront décrites.

PROMÉOR
~~S.A.R.L. au capital de 10 000 euros~~
~~3 Avenue Bugeaud 75116 PARIS~~
Tél : 01 56 68 11 24 - Fax : 01 56 68 11 67
Rcs Paris 793 646 472